

Code d'article	233.48
Description	GOBELETS À FRITES AVEC FERMETURE
Catalogue	HOS 180
Date de modification	02/08/2024 05:30:52



Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE
Dimensions 6,7x12,5 CM
Matériel CARTON
Couleur MARRON
Grammage 200 + 25PE G/M2
Capacité du conteneur 12 OZ - 360 ML
Poids net d'une unité (g) 6,70

Codes

Intrastat 48192000
ITF14 18420499233489
EAN13 8420499233482

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet
Unités / paquet 100
Dimensions paquet (cm) 8,00 x 8,00 x 71,50
Poids paquet (kg) 0,72
Volume paquet (m³) 0,0045760

Signage Triman et Info-Tri



Carton
Unités / carton 2.500
Paquets /carton 25
Dimensions carton (cm) 39,00 x 39,00 x 71,50
Poids carton (kg) 18,08
Volume carton (m³) 0,1087515

Signage Triman et Info-Tri



Palette
Cartons / couche 6
Cartons / palette 12
Conditionnement (U base x couches) 6 x 2
Poids (kg) 240,96
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclé Recyclable -18°C/+70°C Résist. graisses Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Produit comportant au moins 30% de matières recyclées.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

